



Lycée français international

<http://lfiebeyrouth.aflec-fr.org/infos-pratiques/instances/Le-comite-d-education-a-la-sante>

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

- Infos pratiques - Instances -

Date de mise en ligne : mercredi 11 février 2015

**Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) - Lycée
français international - Licence « Creative Commons BY-SA »**

Le CESC est :

- D'abord un lieu de réflexion pour dégager les priorités à partir d'un diagnostic éducatif et élaborer les actions qui en découlent, en lien avec les autres instances qui organisent la vie de l'établissement.
- Ensuite une force de proposition pour le conseil d'administration qui, après examen, arrête, dans le cadre du projet d'établissement,
- La programmation des actions retenues.
- Enfin une instance opérationnelle de mise en oeuvre et d'évaluation de ces actions.

Le CESC constitue l'un des leviers éducatifs permettant l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.

- [Compétences sociales et civiques](#) (pilier 6)
- [Autonomie et initiative](#) (pilier 7)

Composition

Le CESC est composé de membres de droit, de membres désignés, de membres associés.

Les membres de droit du CESC sont :

- Le chef d'établissement, qui en assure la présidence,
- Le conseiller principal d'éducation,
- Les conseillers d'éducation.

Les membres désignés du CESC sont :

- 1 représentant des professeurs.
- 1 de représentant des parents d'élèves.
- 3 représentants des élèves.

Les membres associés du CESC sont les partenaires que le CESC associe à ses travaux en fonction de leurs compétences. Ces partenaires interviennent dans le cadre de réunions organisées pour la mise en oeuvre d'un projet spécifique

Lors du premier conseil d'administration, la composition du CESC est arrêtée. La liste des membres du CESC est affichée afin d'informer l'ensemble de la communauté éducative.

Missions : une approche transversale de la citoyenneté.

Les quatre missions du CESC :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- préparer le plan de prévention de la violence,
- proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion,
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Fonctionnement

Principes directeurs

- Prendre en compte l'élève dans sa globalité dans le cadre d'un projet éducatif qui intègre les différentes dimensions de sa vie au sein de l'établissement : la classe, l'orientation, la vie scolaire, et à l'extérieur de l'établissement.
- Articuler en permanence citoyenneté et santé : éduquer à la santé, comme à la citoyenneté, c'est notamment mettre en oeuvre un programme d'actions visant à développer la responsabilité vis-à-vis de soi, d'autrui, de son environnement, et promouvoir les valeurs qui favorisent l'apprentissage de la vie en société.
- - Assurer l'implication de l'ensemble des membres de la communauté éducative .
 - Associer en tant que de besoin les partenaires extérieurs
L'ouverture aux partenaires favorise l'échange d'informations, la concertation, la mutualisation des compétences et des pratiques lorsque les situations le requièrent. Toutefois, les actions mises en oeuvre dans ce cadre doivent reposer sur des principes et une éthique préalablement bien établis : partage des objectifs, contenus et modalités, rôle et limites de chacun...

Programmation des actions

Le Conseil d'administration examine les propositions du CESC et intègre celles qui lui semblent cohérentes pour la définition d'une politique globale d'établissement. Cette programmation arrête de manière précise les actions retenues (niveau, durée, partenaires, financement, responsable...) et en délègue la mise en oeuvre au CESC. La plus large diffusion de cette programmation est assurée à l'interne.

- Pour chaque action retenue, le C.E.S.C en confie la conduite à un pilote qui constitue une équipe d'animation. Le choix des personnes est établi en fonction de leur compétence et de leur implication par rapport à la thématique traitée ; on veillera tout particulièrement à inclure des représentants des bénéficiaires de l'action, par exemple les élèves ou les parents.
- Chaque équipe ainsi constituée définit son projet : identification des attentes et des besoins du public visé,

objectifs, contenus, partenaires, calendrier, budget, évaluation.

Calendrier

Le CESC fédère l'ensemble des actions éducatives mises en place dans le cadre du projet d'établissement. A ce titre, il est en lien avec les autres instances organisant la vie de l'établissement.

Ces instances interviennent en fonction de leurs missions :

- le conseil d'administration : examen des projets et en arrête la programmation.
- le conseil pédagogique : identification de la place que les disciplines peuvent prendre.
- le conseil de classe, la commission de vie scolaire : repérage des problématiques sociales et de santé susceptibles d'être prises en compte.
- le conseil des délégués de la vie lycéenne, l'association sportive, permettent l'émergence des demandes des élèves en termes d'actions éducatives et de prévention.